EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 7 décembre 2023
80/2023

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents : Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon, Xavier Bianchi

Procurations : Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS
:
Objet : demande subvention à la DRAC pour la restauration de la Porte st-Pierre.

Madame la Maire donne la parole à Isabelle GRENUT qui indique que la porte st-Pierre, monument inscrit au titre des Bâtiments de France est envahi par la végétation et les joints à la chaux s'effritent, mettant en danger le monument.
La commune souhaite solliciter une aide financière de la DRAC afin d'ôter la végétation et de restaurer la Porte.
L'intervention d'une entreprise spécialisée dans la restauration du patrimoine est nécessaire.
Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :	**17 703.00 HT**
Recettes : 40% DRAC	**7 081.20 HT**
25% FODAC	**4 425.75 HT**
Autofinancement :	**6 196.05 HT**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE la constitution du dossier de demande de subvention
- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de financement auprès de la DRAC et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Reillanne, le 7/12/2023
Claire DUFOUR,

MAIRIE de REILLANNE
Alpes de Haute Provence

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 11/12/2023
004-210401600-DE_079_2023-DE